Trentième Année. — N° 56 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 25 FEVRIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 24 FÉVRIER 1885

AUX ENCHÈRES

Depuis que les Chambres ont repris leurs travaux, ce n'est pas, à proprement parler, une session parlementaire qui s'est ouverte, c'est une période d'affolement électoral. Une représentation nouvelle du chef-d'œuvre d'Aristophane, approprié aux besoins de la civilisation moderne, se joue chaque jour au Luxembourg et au Palais-Bourbon. Le bonhomme Démos s'appelle aujourd'hui le suffrage universel et il a retrouvé les flatteurs qui l'accablaient de leurs promesses et de leurs flagorneries sur la place publique d'Athènes, il y a deux mille trois cents ans.

« Tu vois ce pauvre Démos sans manteau à son âge ! Tu te souciais si peu de lui qu'en plein hiver tu ne lui as pas donné de tunique à manches ; tiens, Démos, en voilà une. » Et les enchères commencent. Cléon ne se tient pas pour battu, il surpasse en générosité le rival qui lui disputait la faveur du maître, et au lieu d'une tunique il offre un manteau. La lutte s'échauffe, l'un apporte une boîte à onguent, l'autre du poisson, l'autre de la purée de pois, et les enchères continuent jusqu'au jour où Démos, éclairé enfin par une lueur de bon sens, est fatigué de son rôle de dupe et renvoie à leur ancienne profession l'intendant qui le trompe et les courtisans qui exploitent sa crédulité.

Nous ne savons pas encore si le moderne Démos sera aussi raisonnable quand viendra l'heure du dénouement; mais, en attendant, c'est toujours la même comédie qui se joue à ses dépens au Sénat et à la Chambre des députés. Démos commence à trouver que les charges publiques sont lourdes, mais il veut des écoles ; on lui en fera construire pour 600 millions et, pour qu'il ne s'aperçoive pas de ce qu'elles coûtent, on obligera les communes à contracter des emprunts au Crédit foncier. Démos trouve que ses fils restent trop longtemps sous les drapeaux, bien vite on lui promet de réduire à trois ans la durée du service militaire. L'agriculture nationale se meurt, étouffée par la concurrence américaine. Le patriotisme et le bon sens commandaient un retour immédiat au régime de la protection, mais il fallait compter avec les serviteurs de Démos, qui craignent par dessus tout la colère du maître.

Les tentatives faites pour éluder une mesure devenue nécessaire, peuvent être considérées comme un des plus curieux symptômes de l'état d'affolement où est tombée la Chambre des députés. Au début, il semblait que l'établissement d'un droit d'entrée sur les céréales serait adopté à une forte majorité, mais bientôt les députés s'aperçoivent qu'ils vont mécontenter les électeurs des villes, la commission change d'avis et elle se précipite sur l'amendement de MM. Germain et Lebaudy comme sur une planche de salut. La proposition des deux honorables députés devait contenter tout le monde. A la ville, Démos avait lieu d'être satisfait, puisque le prix du pain ne devait pas augmenter; à la campagne, sa joie ne devait pas être moins vive, puisqu'on la déchargeait du principal de l'impôt foncier. Pour que son bonheur fût complet, on lui laissait espérer que les grands propriétaires ne profiteraient pas du bénéfice de la nouvelle loi. L'impulsion était donnée, il n'y avait plus de raison pour qu'une fois engagées dans cette voie les enchères fussent arrêtées. M. Casimir Périer propose de supprimer les prestations pour les chemins vicinaux.

Peu importe à l'ancien sous-secrétaire d'Etat à la guerre, de savoir comment les chemins seront entretenus. Lorsque la période électorale est à la veille de s'ouvrir, une majorité parlementaire qui veut se maintenir au pouvoir doit exclusivement se préoccuper des moyens de capter les bonnes grâces du suffrage universel, et épargner aux électeurs le désagrément de réparer les voies de communication. M. Paul Bert est allé plus loin encore. Plus de taxe sur les céréales, plus de droits de mutations sur les ventes d'immeubles, tout cela est remplacé par un impôt de sept pour mille sur les revenus mobiliers, sans distinction d'origine. Dans la comédie d'Aristophane, Cléon dit au charcutier qui lui dispute les faveurs de Démos : « Je te châtierai d'importance, je t'écraserai de contributions, je te ferai inscrire sur la liste des riches. » M. Paul Bert a retrouvé l'arme dont voulait se servir le démagogue athénien, et dans ces curieuses enchères, il réussit à rajeunir le rôle de Cléon.

IMPUISSANCE ET LÉGÈRETÉ

On lit dans le *Temps*, à propos de la loi militaire qui va être soumise aux discussions de la Chambre :

L'an dernier, les hommes de la classe avaient été libérés avant le commencement des manœuvres d'automne; hier encore, le ministre était obligé de congédier 25,000 hommes, et cela au moment même où les rapports des chefs de corps constatent l'insuffisance des effectifs.

Si la nouvelle loi devait réellement faire disparaître les abus signalés, nous aussions été des premiers à lui réserver bon accueil. Mais la lecture du rapport de M. Ballue laisse entrevoir que les ministres futurs se trouveront en face des mêmes difficultés. La nouvelle loi ne résout rien ; l'armée sera privée de ses meilleurs sous-officiers; il n'y aura en France qu'un principe de plus, et, quelque séduisante que soit la perspective d'égalité qu'on fait miroiter devant nos yeux, il nous semble que la commission de l'armée a trop sommairement examiné la valeur des intérêts militaires.

Le *Temps* a raison.

C'est ainsi que les intérêts militaires sont compris et traités par les opportunistes et les radicaux.

UN NOUVEAU CONSEIL SUPÉRIEUR

Nous avons depuis hier un conseil supérieur de statistique. Les intéressés prétendent que le besoin s'en faisait impérieusement sentir. Aussi M. le sénateur Millaud, dans un travail qu'il a rédigé pour servir de prétexte à la création de l'objet en question, s'exprime-t-il en ces termes : « Nous ne pouvons, dit-il, que retirer » de grands avantages de la connaissance » exacte de nos biens et de nos maux. Plus » notre inventaire sera rigoureux et plus il pro- » fitera à notre renommée ».

Supposez, par exemple, que la Chambre des députés ait le désir de connaître l'importance exacte des maux qu'elle a fait subir à la France; elle n'aura qu'à s'adresser au conseil supérieur de statistique, qui le lui dira immédiatement, et qui même le lui dira en chiffres. Que M. Jules Ferry ait envie, de son côté, de savoir combien de fois il a abusé de la crédulité coupable de sa majorité, depuis le commencement de la guerre de Chine : on pourra lui en fournir tout de suite l'inventaire, ce qui sera très profitable à sa renommée, suivant l'ingénieuse expression de M. Millaud.

Enfin, c'est une grande avance de renseignements que le gouvernement va avoir, et l'on sait combien ces institutions sont d'un usage agréable; tout ce que l'on peut souhaiter, la statistique le tient dans ses magasins; elle répond à toutes les questions, et, ce qu'il y a de particulier, c'est qu'elle répond toujours comme on veut, et qu'elle dit blanc ou noir, rouge ou vert, suivant le goût des clients.

Mais en admettant même que la statistique ne soit pas, comme on vient de s'en apercevoir, une science indispensable, la création d'un conseil supérieur n'en aurait pas eu moins d'opportunité; c'est, en effet, une occasion de distribuer trente-sept places ou titres, car les membres sont au nombre de trente-sept, dont douze pris dans le Parlement ou les corps savants, et vingt-cinq délégués des ministères. Le ministre du commerce est président; il y a deux vice-présidents, qui sont : M. Edouard Millaud, choisi pour le récompenser de son travail dont nous parlions plus haut, et M. Jules Roche, qu'on a pris pour bien torturer les chiffres dans la note anti-cléricale.

Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que le conseil supérieur de statistique ne donne des résultats dignes de lui.

On a inventé naguère un conseil supérieur de l'instruction publique qui ne fait pas merveille.

La République a créé aussi un conseil supérieur des beaux-arts, grâce auquel l'administration spéciale va de mal en pis.

Enfin nous avons, depuis quelques années, un conseil supérieur de l'Ecole des Beaux-Arts, qu'il a complètement désorganisée.

Le conseil supérieur de statistique ne saurait manquer de suivre de si beaux exemples.

JUSTICE MAÇONNIQUE

M. Andrieux poursuit dans la *Ligue* le récit de son jugement :

Le procureur de la maçonnerie a requis l'application des peines, et ce matin je reçois par lettre chargée la notification suivante :

PARFAIT SILENCE

AT.·. SYMB.·.
(1er degré)
O.·. de Lyon, 20 février 1885.

A Monsieur Andrieux, député du Rhône, Paris

Monsieur,

Dans sa séance du 18 courant, la loge du Parfait-Silence vous ayant reconnu coupable d'un délit maçonnique de deuxième classe, vous avez été déclaré déchu de vos droits maçonniques et expulsé définitivement de la franc-maçonnerie.

Vous avez un mois, à partir de la présente notification, pour vous pourvoir en appel.

Par mandement spécial,
Le secrétaire,
SOULARY.

Soyons sérieux, ou comme dit Horace : *Risum teneatis, amici.*

Je pourrais me plaindre de n'avoir reçu qu'un avis sommaire, et exiger de l'huissier Soulary une signification textuelle et complète de mon jugement, avec les motifs et le dispositif, ne fût-ce qu'afin d'apprécier si je dois profiter du délai qui m'est accordé pour me « pourvoir en appel. »

Ces braves gens ont fait un papier qui a la prétention de me flétrir, et ils n'osent pas le montrer : ce sont eux qui ont peur de la publicité.

Je demande l'affichage, et je m'engage à en supporter tous les frais.

Je demande à lire au bas de la sentence le nom des hommes intègres qui ont sauvé l'honneur du couvent.

Quel est celui qui dira : *Me, me adsum qui feci?*

Mon crime était d'avoir voulu associer les profanes au rire gaulois des maçons et de les avoir introduits dans les coulisses du temple, pour leur permettre d'assister à cette bonne farce d'atelier qu'on appelle une réception.

Celle que j'avais racontée, la mienne, ne donnait cependant qu'un aperçu discret de ces joyeuses « brimades » qui, dans la première moitié du siècle marquaient ces sortes de divertissements.

Déjà le culte extérieur s'était transformé sous l'influence du scepticisme contemporain, lorsque « j'ouvris les yeux à la lumière », et l'incrédulité, ce bûcheron de la foi, avait retranché bien des rameaux au vieux tronc de la tradition maçonnique.

Qu'était-il devenu, Cassard, de Besançon, dont j'oserai évoquer la mémoire, puisque, d'ailleurs, je n'ai plus de ménagements à garder ?

A Besançon, Cassard exerçait la profession de limonadier, et dans les réceptions il jouait le rôle de décapité.

Dans un antre, faiblement éclairé par une lumière vacillante, pâle et blafarde, Cassard, toujours rasé, passait, à travers le trou rond d'une planche percée, son visage enfariné, où des plaques livides se détachaient sur un fond blanc.

On ne savait pas encore ce que c'était que l'hypnotisme, et cependant le regard fixe de Cassard semblait hypnotisé.

Grâce à l'artifice d'un voile savamment disposé, la tête penchée de Cassard semblait séparée du tronc.

On amenait devant lui le profane qui sollicitait l'entrée du temple.

Les frères accompagnateurs disaient d'une voix lente et grave : « Voici la tête d'un frère qui a trahi nos secrets; profane, voyez comment nous traitons les parjures. »

Il fallait avoir l'âme d'un vrai maçon pour résister à de pareilles épreuves; et les maçons de Besançon pouvaient dire qu'ils étaient tous de vrais maçons.

Un jour fut amené dans l'antre redoutable un profane auquel le joyeux limonadier avait souvent versé l'absinthe et la gomme. Quand les frères accompagnateurs levèrent le voile du crêpe qui couvrait la tête sinistre du faux décapité, le profane recula d'horreur; puis, se ravisant et dominant le premier frisson, il s'écria : « Ah ! mais, — c'est le père Cassard. »

La tête du décapité se redressa lentement ; d'une voix impérieuse et lugubre elle dit : « Taisez-vous, profane ! » puis elle reprit sa position presque verticale sur la planche en sapin.

Maçons egoïstes, pourquoi voulez vous garder pour vous seuls le mystère de ces jeux innocents ?

Si l'esprit de sagesse fût descendu parmi vous, il vous eût conseillé de laisser passer, sans les signaler par vos cris, ces pages légères d'un feuilleton que le vent eût emportées.

Les profanes auraient dit : « De qui se moque-t-on ici : des francs-maçons, ou du public ? »

Maintenant, il est avéré qu'on ne se moquait pas du public. C'est vous qui êtes les révélateurs des secrets, car votre jugement a confirmé, en les condamnant, mes timides révélations.

Et votre imprudente procédure n'a pas seulement écarté le feuillage sous lequel se cachait la nudité de votre association ; elle en a découvert l'impuissance.

Vous pouviez vous taire, vous qui savez que le silence est d'or, et votre parfait silence eût été pris pour un majestueux dédain.

Vous avez préféré introduire contre moi une sorte d'appel comme d'abus. Chacun sait maintenant que vous n'êtes qu'une bandruche immense, et qu'une simple piqûre suffit à vous dégonfler :

« Gémissons, mes frères, gémissons ! »

LE CONCLAVE DE LA DYNAMITE

Les révolutionnaires irlandais ont tenu dimanche une réunion de la plus haute importance. La réunion avait été annoncée pour lundi, mais elle a été au dernier moment avancée d'un jour pour dépister la police anglaise.

La « Convention », c'est le nom donné au meeting, se composait de délégués des dynamiteurs, des Invincibles et des vieux fénians.

Quelques amis avaient été admis à assister à la séance, mais ils n'ont pas pris part aux débats.

Les délégués étaient au nombre de onze : l'Amérique en avait trois, l'Irlande deux, la Grande-Bretagne deux, l'Europe continentale deux, les deux derniers représentant le groupe des Invincibles.

On remarquait dans l'assistance, un nihiliste à figure sinistre, portant une barbe noire, longue et inculte, et un fabricant de bombes explosibles.

On a commencé par désigner le président. Le choix de la « Convention » s'est porté sur un dynamiteur désigné par les révolutionnaires sous les initiales K. et L.; c'est lui qui a préparé les dernières explosions de Londres.

Un nommé Michael Flamiery, élu secrétaire, a lu un certain nombre de lettres d'excuses, écrites par des affiliés qui n'avaient pu se rendre à la séance, notamment de O'Neill, ancien professeur à Vernon, qui a quitté l'Irlande après avoir tué un agent de police pendant l'insurrection des fénians, en 1867, et d'un groupe d'étudiants du collège irlandais de la rue des Irlandais, qui conseille de sauver l'Irlande par tous les moyens possibles.

L'absence et le silence de M. James Stephens, le célèbre fénian, ont été très révérement blâmés.

Avant l'ouverture des débats, le secrétaire a lu également un télégramme chiffré du n° 1, le chef des invincibles blâmant la fusion de ce groupe avec celui des dynamiteurs, fusion qu'il juge impolitique, en ce moment, mais envoyant néanmoins tous ses souhaits aux délégués.

Le président a prononcé ensuite un long et éloquent discours dans lequel il a exposé la politique des dynamiteurs, et a terminé en mettant aux voix la résolution suivante, proposée par Patrick Corcoran, de Kilkenny, l'un des principaux auteurs de l'explosion de Clerkenwell, en 1867 :

« Attendu que l'ingérence injustifiée de l'Angleterre dans les affaires intérieures de l'Irlande continue sans la moindre atténuation, malgré les protestations et les aspirations de la nation irlandaise;

» Attendu que les droits des Irlandais sont continuellement foulés aux pieds par un vice-roi anglais et un conseil privé anglais, qui, avec l'aide de la garnison anglaise, ont toujours annihilé nos efforts constitutionnels et nous ont forcés à chercher à obtenir par d'autres moyens le remède aux maux dont nous souffrons ;

» Attendu que le château de Dublin, la Bastille de l'Angleterre en Irlande, est de notoriété publique un asile de corruption, et un élément de démoralisation, et qu'il s'y trame, en outre, des crimes abominables;

» Attendu que la tyrannie de l'Angleterre en Irlande est une honte pour la civilisation moderne, et que la prétention des Anglais de gouverner les Irlandais est basée sur d'odieux principes de spoliation et de massacre qui n'ont logiquement aucune raison d'être;

» Attendu que l'Angleterre nous a donné, à nous l'avant-garde de l'armée révolutionnaire irlandaise, de nombreux exemples qui justifient nos moyens d'action, notamment dans le Zoulouland, où la soldatesque obéis ant aux ordres de ses chefs, a massacré des centaines de femmes et d'enfants, et où elle a fait sauter, au moyen de la dynamite, des caves dans lesquelles les malheureux indigènes s'étaient réfugiés ; dans l'Inde, où les cipayes ont été attachés à la gueule des canons, et dans tous les pays où flotte son pavillon maudit ;

» Attendu enfin que, malgré les avertissements de nos missionnaires, malgré les explosions de la Tour et de la Chambre des Communes, le gouvernement anglais continue ses méfaits et osé nous promettre une prorogation de l'infâme loi qui régit l'Irlande,

» Il est décidé que, puisque l'on nous défie, nous acceptons le cartel à nos risques et périls.

» Que l'acceptation de ce défi entraîne le devoir de punir l'Angleterre de ses crimes odieux et de poursuivre notre campagne par les mêmes procédés que par le passé, mais sur une plus vaste échelle et par des mesures plus énergiques, c'est-à-dire au moyen d'explosions simultanées non seulement à Londres, mais dans toutes les villes et tous les villages de l'Angleterre »

Un des délégués a proposé l'amendement suivant à cette résolution :

« Comme les explosions des monuments publics entraînent la mort d'innocents et peuvent aliéner les sympathies de l'humanité à la cause de l'Irlande, la « Convention » pense qu'il y a lieu de modifier le programme des dynamiteurs, et qu'afin de prouver que nous faisons la guerre au gouvernement anglais et non au peuple anglais,

» Nous devons diriger nos attaques exclusivement sur la marine anglaise et sur les casernes et les arsenaux anglais. »

Après une longue discussion, la résolution et l'amendement ont été mis aux voix.

La résolution a été adoptée par *sept voix* contre *quatre*.

L'un des délégués, ami personnel du nihiliste dont nous avons déjà parlé, proposa alors une alliance offensive et défensive avec une des sections de nihilistes qui a fait des ouvertures à cet effet.

« Plusieurs nihilistes, a-t-il dit, sont prêts à mettre le feu à Londres, si leurs services sont acceptés par les comités directeurs des dynamiteurs irlandais »

Cette proposition n'a pas été appuyée et a été repoussée, la Convention estimant qu'il serait impolitique de la part des révolutionnaires irlandais de s'allier avec les ennemis intérieurs de la Russie, pays qui est l'ennemi de l'Angleterre, et par conséquent l'ami indirect de l'Irlande.

La condamnation à mort du délateur James Mac Dermott a été de nouveau proclamée, et deux émissaires ont été chargés de la mettre promptement à exécution.

Un des délégués américains a annoncé que les souscriptions pour l'œuvre des dynamiteurs étaient plus nombreuses depuis les explosions de Londres et l'attentat contre O'Donovan Rossa.

La Convention a nommé également deux délégués qui devront se mettre en communication avec l'agent secret français du Mahdi au Caire, dont l'adresse a été donnée par le président; ils doivent essayer d'atteindre le camp du Mahdi pour lui fournir des armes et des munitions. Ces deux délégués sont chimistes et ingénieurs.

La « Convention » a ensuite examiné l'éventualité d'une demande d'extradition des réfugiés irlandais à Paris. L'opinion générale a été que le gouvernement français ne ferait pas droit à une pareille demande, imitant en cela l'exemple de l'Angleterre, qui a refusé d'extrader les complices d'Orsini et de Hartmann.

Après l'assemblée générale, les délégués se sont réunis en comité secret; le fabricant de bombes explosibles a été seul admis à assister à leur délibération.

PLUMES ROYALES

Le chroniqueur de la *Gazette de France*, M. de la Brière, passe en revue les œuvres littéraires des princes de la maison de France. Nous extrayons de cette intéressante étude la partie relative au prince de Joinville :

S. A. R. le prince de Joinville est marin ; il a publié des études sur la marine. C'est l'histoire de l'escadre de la Méditerranée au milieu de ce siècle, de sa formation des chefs qui l'ont commandée, du rôle qu'elle a joué.

Le prince sait qu'on aime la marine en France :

On l'aime, dit-il, par un vague instinct qui dit aux plus ignorants qu'elle est nécessaire à notre grandeur et même à notre existence nationale ; on l'aime par suite des efforts qu'il en coûte à un peuple qui n'est pas naturellement marin pour le devenir à force d'intelligence et de courage; on l'aime parce que, de temps en temps, elle rapporte un peu de gloire sans entraîner le pays dans les grands hasards d'une guerre continentale ; on l'aime enfin peut être comme on aime l'inconnu, par attrait poétique, par besoin de l'imagination.

Dans quel style et dans quel esprit sont écrites ces pages vécues ? Jugez-en par celle-ci, tracée au lendemain d'une tempête :

L'âme se trempe fortement dans ces épreuves, où le danger personnel est oublié en présence du danger commun, où chacun à chaque instant risque sa vie pour le salut de tous, et peut mesurer de l'œil combien est mince la barrière qui le sépare de l'éternité. Il est impossible, au sortir d'une pareille lutte, de ne point se sentir meilleur ; l'idée du devoir s'agrandit, la discipline prend quelque chose de sacré ; l'affection et le respect s'accroissent pour le chef avec qui l'on a été en péril : on pense à Dieu, à la vie future, et il semble que l'on domine de plus haut les mesquines agitations de ce monde.

Les évolutions, les démonstrations armées de l'escadre à cette époque sont successivement décrites, ainsi que les stations dans la baie de Naples, où l'on peut laisser les matelots à terre, « sans craindre pour eux, comme dans nos » propres ports, le contact si dangereux d'une » population d'ouvriers, infectés du poison de » ces fausses doctrines, subversives de toute » société, de toute autorité, de toute discipline »; et où l'attitude de nos marins sauva, en 1848, le trône du roi Ferdinand menacé par notre diplomatie républicaine.

Le caractère spécial des officiers de marine est peint de main de maître :

Leur fierté tient au respect d'eux-mêmes, à la conscience de leur valeur. Dans une escadre, en effet, quelque nombreux que soient les états-majors, tout le monde se connaît; la carrière de chacun est un livre ouvert que tous ses camarades peuvent feuilleter. Il s'ensuit que l'estime ne se mesure qu'au nombre et à l'importance des services rendus. A ce sentiment de leur valeur qu'ont nos officiers se joint la connaissance parfaitement définie de leurs devoirs. La route à suivre est toute tracée ; il n'y a pas à choisir, comme ailleurs, entre l'honneur et l'intérêt ; l'un ne se sépare pas de l'autre, et de là un sentiment de supériorité morale qui rend peut-être un peu fier, mais qui crée de grandes obligations. Cette fierté d'ailleurs est accompagnée d'autres dispositions qui la tempèrent. L'isolement dans lequel on vit, les longs voyages, les longues veilles de nuit, disposent l'âme à la mélancolie et l'ouvrent aux affections vives et profondes. Aussi, malgré la roideur produite par l'habitude d'exercer dès le jeune âge un commandement absolu, jamais on ne rencontre de cœurs plus chauds que ceux de nos marins.

Je détache encore cette physiologie du matelot :

Toujours occupé à bord, le matelot est à chaque instant en présence du péril. Grimper, par une nuit sombre, sur une vergue qui s'agite avec violence, serrer une voile que le givre a durcie comme une planche, et dans laquelle on a le corps entortillé par le vent, c'est là une opération tout aussi périlleuse, et qui demande tout autant de sang-froid et de courage, que de monter à l'assaut d'une crête couronnée par les Kabyles. Cet acte d'audace, le matelot l'accomplit tous les jours, et sans être soutenu par l'espérance de la gloire. Si une corde casse, si son pied glisse, il périra d'une mort obscure. Des troupes qui sont allées au feu doublent de valeur. Le matelot, qui chaque jour risque sa vie dans le combat contre les éléments, puise dans l'habitude de mépriser le danger le germe de tous les nobles sentiments. Sans souci pour ses besoins présents non plus que pour son avenir, soumis à un gouvernement paternel et toujours juste dans sa sévérité, s'abandonnant à ses chefs avec une entière confiance, son contentement, son bien-être, se manifestent à tous les yeux.

De cette étude substantielle on conclura, comme le fait l'auteur dans un second travail, intitulé la *Marine en France en 1865* :

« Cette marine, qui fait le juste orgueil du pays, continuons à la traiter comme une plante difficilement acclimatée parmi nous, qui demande une culture très attentive, nous dirions presque une culture forcée, et qui ne doit pas être livrée au souffle variable des opinions de nos économistes. »

Le prince de Joinville a assisté, comme ses neveux, à la guerre d'Amérique. Ses souvenirs de campagne, intitulés *Quatre mois à l'armée du Potomac*, nous donnent une idée de ces armées singulières, entre lesquelles l'auteur avait choisi celle du Nord.

Il est loisible à chacun de le suivre ou de l'abandonner dans ses sympathies pour les *unionistes* contre les *séparatistes* ; mais personne ne contestera l'intérêt de ses peintures.

Savez-vous ce que c'est qu'un volontaire, dans une armée américaine ?

Ce titre ne signifie pas le soldat qui se dévoue généreusement et *volontairement* pour sauver la patrie ou acquérir de la gloire, mais bien le soldat richement payé qui ne fait que ce qu'il *veut* et ce qu'il lui plaît.

Voici, en effet, la constitution d'un régiment :

Quelques personnes se présentent qui offrent de lever un régiment; chacun fait valoir ses titres, son influence dans l'Etat ou dans telle partie de la population de l'Etat.

Le gouverneur fait son choix. Généralement, celui sur qui il est tombé a pour condition première qu'il aura le commandement du régiment, et voilà M. tel ou tel, médecin ou avocat, n'ayant jamais touché une épée, mais se sentant une vocation improvisée, qui d'emblée devient colonel; le voilà en rapport avec toutes les agences de recrutement et tous les fournisseurs chargés de l'équipement et de l'habillement du régiment futur. Il s'agit de trouver les soldats; c'est difficile, car il y a beaucoup de concurrence. On s'adresse à tous ses camarades, on parcourt le pays, on s'ingénie. Cela se fait vite et bien en Amérique, où l'on a l'esprit inventif. La plupart du temps, on trouve quelques amis qui, saisis de la même ardeur martiale, promettent d'amener tant de recrues, si on les fait, l'un capitaine, l'autre lieutenant, un autre sergent, et ainsi de suite. Les cadres se forment et se remplissent en partie; il ne reste plus qu'à compléter. C'est alors qu'on a recours aux moyens extraordinaires, à ces affiches gigantesques faisant valoir en termes pompeux tous les avantages que présente l'entrée au corps.

Les inconvénients d'un pareil système sautent aux yeux :

Le plus souvent, c'est avec des arrière-pensées de candidatures politiques que l'officier a pris les armes ; c'est pour se faire un nom aux yeux des électeurs. Or, ces électeurs futurs, ce sont les soldats. Que deviendrait la popularité dont on tient à jouir auprès d'eux, si on les rudoyait ou si on se montrait trop exigeant dans le service ?

Et, pratiquement, voici ce qui se passe :

D'un accord tacite, le régiment va à l'ennemi, il s'avance sous le feu, se met à tirailler ; les hommes sont braves, très braves, ils se font tuer et blesser en grand nombre, et puis, quand, par un accord tacite, on juge qu'on a assez fait pour l'honneur, on s'en va tous ensemble. Le colonel essaye peut être de donner une direction, une impulsion : généralement, il y perd ses efforts ; quant aux officiers, ils n'y songeat même pas. Pourquoi l'essayeraient-ils, et pourquoi seraient-ils obéis, si la majorité du régiment est de l'avis de la retraite ?

Pas de corps d'état-major :

Le système américain de chacun pour soi, individuellement appliqué par les officiers et les soldats de corps les uns envers les autres, l'est également par les corps entre eux. Point de service spécial chargé de régulariser, centraliser, diriger les mouvements de l'armée.

Aussi, partout l'excentricité se donne libre allure :

Des vendeurs de journaux criaient les derniers numéros des gazettes de New-York sur le champ de bataille même, pendant le combat, et trouvaient des acheteurs.

Les grand'gardes ennemies font ensemble assez bon ménage :

On trafiquait de maints petits objets, on échangeait les journaux de Richmond contre le *New-York Herald*. Il arriva même un jour que les officiers fédéraux furent invités par leurs camarades confédérés à se rendre au bal à Richmond, à la condition toutefois de se laisser bander les yeux pour l'aller et le retour.

Cela, bien entendu, n'empêche pas le lendemain les rencontres meurtrières, les tueries de douze mille hommes : elles sont racontées avec une vérité poignante par le narrateur.

D'ailleurs, le matériel d'artillerie est admirable :

Ces énormes pièces se manœuvraient avec une aisance incroyable. Quatre hommes suffisaient pour les charger et les pointer sans plus de difficulté que nos anciens canons de 24. A trois milles de distance, leur tir était d'une justesse admirable. Un jour, une de ces grosses pièces eut une sorte de duel avec une pièce rayée un peu moins forte placée sur un des bastions de York-Towa. Les curieux de notre côté montaient sur le parapet pour voir où portait chaque coup : puis, pendant qu'on se communiquait mutuellement ses observations, l'homme de faction prévenait que l'ennemi tirait à son tour ; mais la distance était si grande, qu'entre le coup et l'arrivée du projectile tout le monde avait le temps de descendre sans se presser et de se mettre à l'abri derrière le parapet. Cependant, telle était la justesse du tir qu'on était sûr de voir passer l'énorme projectile à l'endroit même où le groupe des observateurs était un instant auparavant; puis il allait frapper la terre à 50 mètres en arrière, son appareil percutant agissait, et il éclatait en lançant en l'air une gerbe de terre aussi haute que le jet d'eau de Saint-Cloud.

L'allure est martiale; l'organisation du camp excellente :

Le télégraphe amenait son fil, fixé sur les poteaux ordinaires, ou enveloppé de gutta-percha, et déroulé sur le sol, au grand trot d'une petite voiture que les employés suivaient à cheval avec l'appareil en bandoulière. Tous les services s'organisaient et l'imprimerie fonctionnait aussi régulièrement qu'elle l'eût fait à Washington.

NOUVELLES DU JOUR

La droite royaliste

Paris, 23 février. — La droite royaliste a tenu aujourd'hui sa réunion hebdomadaire, sous la présidence de M. de Larochefoucauld. Tout la discussion a porté sur les tarifs des douanes.

Il a été décidé que les droits sur les céréales étrangères s'imposaient absolument. Quant au chiffre dont on les frappera, le vote en sera subordonné aux incidents de séance.

C'est à tort qu'on annonce que le groupe avait décidé de déposer une demande d'interpellation.

M. Du Bodan, député du Morbihan, ayant à se plaindre des agents de l'administration, en ce qui concerne les pêcheries sur les côtes de son département, voulait porter une question au ministère du commerce, mais, ayant obtenu satisfaction, il y a renoncé.

Les blés durs

Paris, 23 février. — Les sénateurs et députés du Puy-de-Dôme et les députés de l'Algérie eut eu ce matin une entrevue avec M. Jules Ferry, au sujet des blés durs, pour lesquels M. Peytral demande l'exemption de tout droit.

Ils ont insisté sur l'attitude du cabinet, protectionniste quand M. Meline parle, libre-échangiste quand c'est M. Rouvier.

Ils ont vivement insisté pour un droit protecteur. M. Jules Ferry a dit qu'il saisirait de nouveau demain le conseil des ministres de cette question.

La Société franco-algérienne

Paris, 23 février. — Le tribunal de commerce a débouté de sa demande et condamné aux dépens M. Van der Hecht, qui poursuivait la Société franco-algérienne en dissolution de société.

Gaston Vassy

Paris, 23 février. Nous apprenons la mort de Gaston Vassy, qui, depuis une quinzaine d'années environ, appartenait au journalisme parisien. Gaston Vassy, de son vrai nom Gustave Perrodeau, était sans contredit une des physionomies les plus originales du boulevard. Depuis quelques années, il était atteint de cécité; malgré son infirmité, il n'en continuait pas moins à fournir des articles quotidiens, pleins d'entrain et d'humour, à la *Liberté*, au *Gil-Blas*, au *Rad cal* et à l'*Echo de Paris*. Gaston Vassy avait fait ses débuts à la *Liberté*; de là il passa au *Figaro*, puis à l'*Evénement*, après avoir été un des fondateurs de la *Gazette* avec d'Aunay.

Le livre bleu anglais

Londres, 23 février. — Le *Blue book*, sur les affaires d'Egypte, qui a été distribué aujourd'hui, contient plusieurs dépêches de Gordon.

Dans une de ses lettres, datée de Khartoum, 4 février 1885, Gordon écrit qu'il pourra tenir encore 40 jours ; après ce délai, la tâche de se maintenir à Khartoum sera très ardue.

Dans une autre dépêche datée du 11 septembre, Gordon s'exprime avec une grande amertume sur les tergiversations du cabinet anglais à lui venir en aide.

« Combien de fois, dit Gordon, avons-nous écrit » pour vous demander des renforts et nous n'a- » vons reçu aucune réponse ! Ce délai sans issue » nous fatigue le cœur et lasse notre espoir.

» Tandis que vous mangez et buvez bien et vous » vous reposez sur de bons lits, nous sommes ici » aux prises avec le faux prophète. »

LA GUERRE AVEC LA CHINE

LE COMBAT DE SHEIPOU

Shanghaï, 23 février, 8 h. 35, matin.

On a eu quelques détails sur le combat de Sheipou. Il paraît que, pendant que les embarcations françaises attaquaient les navires chinois, les forts ont ouvert un feu des plus vifs sur les combattants, croyant que l'escadre de l'amiral Courbet avait forcé les passes. La corvette-transport le *Tchenwe* aurait été très maltraitée par le tir dirigé de terre après avoir été torpillée. Les Chinois disent qu'ils ont été assaillis par des nuées de bateaux-torpilleurs. On croit qu'ils ont perdu beaucoup de monde; leurs journaux racontent qu'ils ont exterminé une partie de la flotte française. L'amiral Courbet est allé à Matsou et de là à Kelung. Plusieurs croiseurs français croisent sur la côte.

LE SERVICE DE LA FLOTTE

Si le vice-amiral Courbet reçoit comme chef d'état-major un contre-amiral, M. le contre-amiral Vigne serait investi de ces hautes fonctions, ou, en cas de refus, M. le contre-amiral Le Timbre, dont c'est le tour d'embarquer, partirait pour l'Extrême-Orient. L'amiral Courbet a demandé au ministère de la marine 30 officiers. On refuse de lui en envoyer un seul, parce qu'en faisant droit à cette demande, on compromettrait le service courant de la flotte. Dans cet ordre d'idées, qui s'impose, le ministre a récemment décidé que les stationnaires et transports du littoral ne conserveraient que deux officiers, et que les maîtres feraient sur ces bateaux fonctions d'officiers.

LES OFFICIERS ALLEMANDS DANS L'ARMÉE CHINOISE

On écrit de Tien-Tsin, le 26 décembre, au *North China Daily News* :

« Les officiers allemands qui sont arrivés ici récemment pour instruire les troupes chinoises sont répartis entre les différents camps. Ils font mettre au rebut toutes les armes employées jusqu'à présent par les Chinois et les font remplacer par des armes allemandes.

» Cette mesure implique une dépense considérable et inutile pour le gouvernement de Pékin, mais procure un immense bénéfice à ceux qui sont parvenus à amener les changements en question.

» Quant à l'avantage que les Chinois retireront de tout cela, il est très problématique. L'exercice et le commandement seront aussi changés. L'exercice aura lieu à l'allemande, et c'est en allemand que les ordres seront donnés.

» Nous apprenons que le général de Hanneken a été chargé des fonctions de commandant en chef à Port-Arthur. Cet officier jouit d'une certaine réputation et a exercé un commandement important dans la guerre franco-allemande.

» On dit que presque tous ces officiers sont venus en Chine sous des noms supposés et ne sont pas reconnus officiellement par leurs consulats ou leur légation. Cela nous paraît impossible, surtout en ce qui concerne des officiers d'un grade élevé, comme le général de Hanneken, qui porte encore l'uniforme allemand.